l'info municipale

MUNICIPALITÉ DE LABELLE

Volume 19 Numéro 1 **8 février 2008**

À tous les citoyens et citoyennes de Labelle, je profite de ce moment pour vous souhaiter une bonne année 2008 et principalement de la santé.

L'année 2007 s'est terminée par la démission de la conseillère madame Vicki Émard qui a œuvré 2 ans au sein de notre conseil. En mon nom personnel et au nom du conseil je la remercie pour son travail et lui souhaite bonne chance dans ses nouveaux défis. L'élection partielle pour combler ce poste aura lieu le 4 mai prochain.

L'année 2008 sera encore une année avec des dossiers très importants à solutionner. À titre d'exemple, l'acquisition du centre communautaire et du presbytère, la mise aux normes du réseau d'aqueduc, la récupération de la taxe d'accises, la reconnaissance par le ministère des Transports pour devenir village-relais, le suivi du projet de diversification économique, sans oublier, les dossiers de l'environnement et du réseau routier.

En outre, en octobre 2007 nous vous annoncions une pénurie de médecin à la clinique médicale de Labelle et déjà on parlait de grande séduction pour convaincre des médecins de venir s'installer à Labelle. Une des façons développée par plusieurs municipalités du Québec est de créer une coopérative de santé. Cette coopérative a comme mandat de recruter des membres et de recueillir des fonds pour soulager les médecins des charges administratives. L'avantage pour ces membres est d'avoir des médecins dans leur propre municipalité et d'être prioritaires pour recevoir des services

Lors d'une rencontre avec le docteur Jean-Marc Noël celui-ci nous annonçait qu'il avait réussi à intéresser un médecin pour la clinique en autant que la Municipalité acceptait d'aider pour les frais administratifs. Étant donné que la coopérative n'est pas encore créée, le conseil a consenti de faire une première démarche pour avoir la possibilité d'accueillir ce médecin à Labelle. Son entrée en fonction est prévue pour le lundi 28 janvier 2008. Bienvenue docteur Diane Lefebvre.

Il s'agit d'une première étape, maintenant il faut faire les démarches pour créer une coopérative. J'invite tous les gens désireux de travailler avec le conseil et la clinique médicale à se manifester au bureau du maire au numéro 819-681-3371, poste 5006.

Par ailleurs, au niveau du conseil des maires du 28 novembre 2007, en voici les grandes lignes :

Élection au comité administratif pour les sièges 1, 2, 3, 4 et 5, pour un mandat de 2 ans.

Nomination siége :
1. Jacques Brien, maire de Val-Morin
2. Steven Larose, maire de Montcalme
3. Gilles Bélanger, maire de LaConception
4. Pierre Poirier, maire de Saint-Faustin-Lac-Carré
5. Pierre Pilon, maire de Mont-Tremblant

Signature des baux aux clubs de motoneige pour les sections du parc linéaire le P'tit Train du Nord.

Appui à la table de concertation des véhicules hors route des Laurentides pour que la ministre Boulet coordonne par son ministère les travaux d'aménagements de la voie de contournement des 38 kilomètres fermés sur le parc linéaire, en déterminant l'emplacement de la voie de contournement, en aménageant le sentier et en assurant le coût de ces opérations.

Engagement d'un nouveau directeur général de la MRC, M Michel Bélanger, en fonction depuis le 7 janvier 2008.

Merci

Info municipale : Copyright © 2006— Municipalité de Labelle. Tous droits réservés.

Municipalité de Labelle, 1, rue du Pont, Labelle (Québec) J0T 1H0 - (819) 681-3371
Pour publication: info@municipalite.labelle.qc.ca

SUIVI DES SÉANCES DU CONSEIL
DES MOIS DE DÉCEMBRE 2007 ET DE JANVIER 2008

Depuis la dernière édition de ***L'Info municipale***, le conseil a tenu quatre assemblées, deux en décembre dont celle sur le budget 2008 et deux en janvier. Voici les principaux dossiers traités à chacune des séances.

Séance régulière du 17 décembre 2007

Administration

Soulignons d'entrée de jeux, la nomination du conseiller Patrice Charrette à titre de maire suppléant du 1er janvier au 30 août 2008.

Pour permettre une gestion administrative plus efficace, le conseil a adopté une politique relative aux achats municipaux prévoyant les procédures d'achats à respecter et une politique sur les équipements informatiques fournis pour le fonctionnement d'un conseil sans papier.

Par ailleurs, le conseil a donné un mandat à L'Imprimeur inc. pour l'impression de ***L'Info municipale***.

En outre, le conseil a approuvé le budget 2008 de l'Office municipal d'habitation de Labelle.

Le conseil a aussi adopté une résolution demandant au ministre des Affaires municipales et des Régions l'adoption d'une loi permettant aux citoyens d'avoir la possibilité d'utiliser le mécanisme de votation par courrier ou tout autre moyen permettant de voter à distance aux élections municipales, et ce, dès les prochaines élections municipales prévues en novembre 2009.

Service incendie

Au niveau du service de protection contre les incendies, le conseil a autorisé le directeur du service, monsieur Potts à faire reconnaître son véhicule personnel comme véhicule d'urgence, ce qui lui permettrait d'utiliser son véhicule pour se rendre directement sur les lieux d'un incendie.

En outre, le conseil a permis l'achat d'un système radio pour ce service de même que l'achat d'un couteau hydraulique pour la pince de décarcération.

Travaux publics

Le conseil a résolu de prolonger la nomination de monsieur Pierre Blais à titre de chef d'équipe au service des travaux publics et autorisé l'inscription du personnel des travaux publics à une formation sur les travaux d'excavation et de creusement en tranchées.

Urbanisme

Au niveau de l'urbanisme, deux dérogations mineures ont été accordées :

- dérogation concernant la superficie, la façade du terrain et la marge latérale gauche pour permettre la régularisation d'un bâtiment principal situé au 8906, chemin du Lac-Labelle, qui empiète sur le terrain voisin;
- dérogation pour régulariser la propriété du 8916, chemin du Lac-Labelle dont le bâtiment du voisin empiète sur son terrain.

En outre, le conseil a renouvelé les mandats de messieurs Jean Labelle et Daniel Bédard comme membre du comité consultatif d'urbanisme.

Par ailleurs, une demande de droit de passage sur une partie du lot 7, rang S, canton de Joly afin de permettre l'accès à un terrain privé a été accepté

SUIVI DES SÉANCES DU CONSEIL
DES MOIS DE DÉCEMBRE 2007 ET DE JANVIER 2008 (SUITE)

Urbanisme (suite)

Aussi, le conseil a appuyé la demande du Conseil régional de l'environnement des Laurentides pour l'obtention d'un laboratoire rural portant sur les paysages dans la région des Laurentides.

Le conseil a de plus adopté un règlement relatif à la verbalisation d'une section du chemin de la Presqu'île.

Loisirs

Au niveau du service des loisirs, le conseil a modifié une résolution déjà adoptée en octobre afin de permettre le paiement d'une aide financière de 10 000 $ en décembre 2007 et 5 000 $ en janvier 2008 à la Maison des jeunes pour l'acquisition d'un immeuble. En outre, le conseil a fait don de la table de billard et de Mississipi.

Séance spéciale budget du 17 décembre

Pour le résumé des décisions prises à cette séance, je vous invite à consulter ***L'Info spéciale budget 2008*** distribuée avec les comptes de taxes.

Séance spéciale du 7 janvier 2008

Lors de cette séance le conseil a accepté la démission de la conseillère Vicki Émard et a, par résolution, confirmé son entière confiance envers la directrice générale, Christiane Cholette.

Séance régulière du 21 janvier 2008

Le 21 janvier étant la date anniversaire du drapeau du Québec, le conseil a souligné cet anniversaire par l'hommage suivant:

Notre drapeau national a été officiellement reconnu le 21 janvier 1948 ce qui lui donne 60 ans aujourd'hui, ce 21 janvier 2008. Puisque notre drapeau représente l'étendard de notre identité et de notre spécificité et que ce fleurdelisé évoque maintenant un véritable symbole de fierté pour les Québécoises et les Québécois, le conseil municipal de Labelle désire souligner cet anniversaire par la tenue du « Salut au drapeau » comme suit :

« Drapeau du Québec, salut!
À toi mon respect, ma fidélité, mon amour.
Vive le Québec,
Vive son drapeau! »

Administration

Suite au départ de la conseillère Vicki Émard, une redistribution des dossiers dont elle s'occupait a été faite de la façon suivante :

Claude Labonté
Conseiller responsable du dossier de la sécurité publique et du service de sécurité incendie
Représentant de la Municipalité auprès de la Sûreté du Québec
Membre de la Commission des ressources humaines

Francine Carrier
Conseillère responsable du dossier sur la famille

Gilbert Brassard
Recrutement des médecins

SUIVI DES SÉANCES DU CONSEIL
DES MOIS DE DÉCEMBRE 2007 ET DE JANVIER 2008 (SUITE)

Par ailleurs, le conseil municipal a adopté un règlement sur le traitement des élus municipaux. Ce règlement prévoit notamment la hausse de la rémunération du maire de 3 000 $ en 2008 et 3 000 $ en 2009. La hausse décrétée du traitement des conseillers est de 1 000 $ en 2008 et de 1 000 $ en 2009. S'ajoute au traitement des élus le coût de la vie.

Le conseil a adopté son règlement sur la délégation de pouvoirs ainsi que sur le contrôle et le suivi budgétaires. Ce règlement fait état, notamment, des règles de suivi budgétaires à adopter par les différents gestionnaires de la Municipalité.

Développement

La Municipalité a entrepris diverses démarches pour préparer Labelle à la déviation de la route 117 par le MTQ, notamment l'obtention du statut de Village-relais, le plan d'action pour la diversification économique et la planification avec divers commerçants du village. Le conseil demande donc au ministère des Transports de devancer ou du moins de respecter l'échéancier déjà établi des travaux relatifs au contournement de la route 117.

En outre, le conseil signifie son désaccord avec la décision rendue par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation de ne pas accorder le statut de zone touristique à Labelle. Le conseil demande l'appui du CLD des Laurentides et du député de Labelle, monsieur Sylvain Pagé.

Protection contre les incendies

Pour assurer une meilleure protection des personnes et des biens, le conseil a adopté un règlement relatif au ramonage des cheminées. Ce règlement prévoit notamment le ramonage annuel obligatoire des cheminées.

Travaux publics

Trois autorisations d'aller en appel d'offres ont été données à monsieur Éthier, responsable du service des travaux publics à savoir :

- Achat d'une rétrocaveuse;
- Achat et installation d'un climatiseur pour la salle Wilfrid-Machabée;
- Achat d'équipement à neige pour le camion 10 roues Sterling.

Urbanisme

Le conseil a ratifié l'embauche de madame Marilyne Gigoux à titre de secrétaire à temps partiel pour ce service et a accordé à madame Salima Hachachena sa permanence à titre de responsable adjoint du service de l'urbanisme.

Par ailleurs, le conseil a résolu de reconnaître le chemin du Lac-de-L'Abies et le chemin du Lac-du-Passage, ceux-ci étant déjà existants avant le 1er avril 1984, date du premier règlement de contrôle intérimaire de la MRC des Laurentides.

Loisirs

Il a été résolu par le conseil d'appuyer Loisirs Laurentides dans sa démarche pour l'obtention des Jeux du Canada à l'été 2013 dans la région des Laurentides.

Voici donc le résumé des principales décisions prises lors des séances du conseil du 17 décembre, du 7 janvier et du 21 janvier. Pour le détail de l'ensemble des décisions du conseil ou pour prendre connaissance des règlements adoptés vous pouvez visualiser le procès-verbal et les règlements à la section « affaires municipales » du site de la Municipalité au http://www.municipalite.labelle.qc.ca/. Vous pouvez également vous adresser directement à moi, au 819-681-3371, poste 5004.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Christiane Cholette

VILLAGE RELAIS À LABELLE
ON PASSE À LA DEUXIÈME ÉTAPE!

Voilà! Le diagnostic stratégique a été remis au ministère des Transports le 29 janvier dernier. Je vous invite à faire la lecture de son sommaire afin de connaître les conclusions de cette première étape.

DIAGNOSTIC STRATÉGIQUE

SOMMAIRE

Après avoir eu l'appui de la Municipalité régionale de comté (MRC) des Laurentides et de la ministre des Transports, madame Julie Boulet, la Municipalité de Labelle pose sa candidature pour l'obtention de l'appellation village-relais. Pour Labelle, ce projet s'inscrit dans le cadre d'une démarche plus générale pour soutenir l'économie locale et plus précisément, pour gérer de façon opportuniste la déviation de la route 117.

En mémoire du curé Antoine Labelle le Roi du Nord, la Municipalité est nommée « Labelle » en 1880. Située au cœur de la région des Laurentides, à environ 150 km de Montréal, la Municipalité de Labelle est accessible rapidement par l'autoroute 15 et la route 117. Aujourd'hui, 2 297 habitants y vivent et à ceux-ci, s'ajoutent environ 3 000 villégiateurs.

Du point de vue économique, l'industrie du tourisme est un maillon important pour la région des Laurentides, puisque 50 % de l'économie y est liée directement ou indirectement. D'ailleurs, à Labelle on compte de nombreux attraits touristiques tels que : un circuit patrimonial, un tronçon du parc linéaire le *P'tit Train du Nord* (20 km), des sentiers pédestres, de ski de fond et de raquette, des sentiers de motoneige et de Quad, etc. En période estivale, les visiteurs cueillent leurs informations touristiques lors de leur passage au bureau d'accueil touristique de Labelle.

Sur son territoire de 217 km^2, on y retrouve une grande majorité de bâtiments de type résidentiel. Les autres infrastructures sont essentiellement de type commercial, agricole et industriel. Labelle possède une rue principale avec un potentiel de développement. La rivière Rouge est un élément naturel bien exploité par les promenades et les belvédères qui la longent en plus de sa halte routière municipale. Labelle dispose de trois portes d'entrées majeures. La route 117 qui la traverse dans l'axe Nord-Sud en est la principale. Pour avoir accès à Labelle via La Conception, le chemin du Moulin est tout à fait approprié. Aussi, à partir de l'aéroport international de Mont-Tremblant situé à La Macaza le chemin de la Gare s'avère l'entrée par excellence.

Le projet de la déviation de la route 117 par le ministère des Transports est un dossier prioritaire pour la Municipalité de Labelle, et ce, depuis plusieurs années. Prévu pour 2012, la Municipalité de Labelle considère déjà les effets sur l'économie locale. Voilà pourquoi, le programme village-relais se voit comme une option intéressante pour dynamiser l'économie au cœur du village.

Ainsi, le travail réalisé au cours des derniers mois nous permet de conclure que la Municipalité de Labelle rencontre la très grande majorité des critères requis pour l'obtention de l'appellation de village-relais. Beaucoup d'entreprises sur le territoire rencontrent les services de base exigés par la charte de qualité du programme de reconnaissance. De celles-ci, seuls l'hébergement et l'accessibilité à des installations sanitaires en période hivernale restent une problématique à solutionner. Tous les autres services sont conformes ou le seront d'ici le printemps 2008. Le comité technique et les élus municipaux ont déjà en tête les actions à entreprendre pour pallier aux éléments manquants. Dans le plan d'action qui sera déposé au ministère des Transports au mois de mai, nous ferons ressortir plus en détail les actions requises.

ZINS BEAUCHESNE ET ASSOCIÉS. *Plan de développement des Laurentides 2007-2012*, 2007.

VILLAGE-RELAIS - FOIRE AUX QUESTIONS

Dernièrement, plusieurs personnes m'ont interpellée pour me poser différentes questions à propos du processus en cours pour obtenir l'appellation « village-relais ». En réponse à celles-ci vous trouverez sur le site Internet de la Municipalité de Labelle www.municipalite.labelle.qc.ca une foire aux questions dans la section village-relais. Pour vous donner un aperçu en voici quelques une.

Question : Sommes-nous village-relais ?
Réponse : Non, nous sommes présentement dans le processus pour le devenir, soit l'élaboration du dossier de candidature.

Question : Quels sont les services de base exigés par le programme de reconnaissance des villages-relais ?
Réponse : La restauration, la distribution d'essence, le dépannage mécanique, l'hébergement, l'alimentation, les services bancaires, le téléphone, l'information et la signalisation, le stationnement, les installations sanitaires, le dispositif de réception des eaux usées.

Question : Est-ce que tous les services de base doivent être ouvert 24 h/jour ?
Réponse : Non, chaque service de base a ses propres critères concernant les heures d'ouverture minimales. Seuls, les services bancaires, le téléphone, le stationnement et les installations sanitaires doivent être accessibles en tout temps.
N'hésitez pas à me contacter si vous ne trouvez pas réponse à vos questions.

Eve Pichette-Dufresne
Chargée de projet village-relais
epdufresne@municipalite.labelle.qc.ca.

UN NOUVEAU MÉDECIN À LA CLINIQUE MÉDICALE

Née à Saint-Jérôme, madame Lefebvre a étudié à l'Université de Montréal pour, au départ, faire un baccalauréat en biologie. Bien que son avenir dans cette branche s'avérait prometteur, elle a poursuivi son rêve de devenir médecin. Elle fut admise en médecine en 1992 pour obtenir son diplôme cinq ans plus tard. Par la suite, elle s'est dirigée en spécialité pour réaliser que la pratique de la médecine familiale serait beaucoup plus stimulante et lui offrait la possibilité de travailler en région avec la qualité de vie qui vient avec. Elle n'a jamais regretté ce choix. Bien que ses études ont été plus longues que prévues, cette expérience reste un acquis pour elle.

Après l'obtention de son permis de pratique en 2001, son conjoint et elle se sont installés au Témiscamingue et ce, pour 4 ans. Sa pratique fut alors très variée passant du suivi de la clientèle au bureau, par l'urgence, les soins de courte durée (pédiatrie, soins coronariens, soins intensifs), les accouchements et les suivis de grossesse, l'assistance opératoire pour finir avec l'éducation populaire dans le cadre de conférences à la population. Il y aura trois ans, en juin, qu'elle est de retour dans la région. Jusqu'au printemps dernier, sa pratique se centrait sur des services à temps plein à l'urgence du centre hospitalier de Mont-Laurier, là où la pénurie de médecins se faisait le plus ressentir. Depuis un an, elle offre ses services à la population de la région sous forme de soins de courte durée à l'unité de médecine au centre de Rivière-Rouge et ce, en plus de l'urgence à Mont-Laurier.

Bien que la situation de pénurie à l'urgence ne soit pas résolue, elle a récemment décidé de quitter le centre de Mont-Laurier pour se concentrer plus localement. Elle réside à Labelle. Elle continuerait bien son travail au centre hospitalier à l'unité de médecine mais elle croit fermement que dans la région, une grande pénurie subsiste au niveau de la prise en charge et du suivi par le médecin de famille, et encore plus dans le secteur. C'est pourquoi elle se joindra dès le lundi 28 janvier aux membres de la clinique médicale de Labelle et ce grâce à l'appui que nous lui témoignons.

Monsieur Brassard ainsi que le docteur Noël sont heureux de l'accueillir parmi l'équipe de la clinique médicale de Labelle.

BIENVENUE MADAME LEFEBVRE!!

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
(819) 681-3371
MARC ÉTHIER, RESPONSABLE POSTE 5010
Paget : 1-800-363-3781

Chronique RDD (résidus domestiques dangereux)

Un nouveau service gratuit à la Municipalité de Labelle
pour se départir de ses résidus domestiques dangereux

Sur le territoire de la MRC des Laurentides, les résidents produisent plus de 60 tonnes métriques de déchets domestiques dangereux par année qui se retrouvent malheureusement en majorité enfouis dans le sol. Pour enrayer cette pollution, la MRC des Laurentides en collaboration avec ses municipalités membres dont la Municipalité de Labelle, mettra en place dès le début de l'année 2008 un dépôt permanent pour que les résidents apportent leurs résidus domestiques dangereux (peintures, huiles, pesticides, piles, etc). Étant donné leur nocivité pour l'environnement, ces produits ne doivent en aucun cas se retrouver dans la collecte des déchets et encore moins dans celle des encombrants ou des matières recyclables.
Chaque contenant doit être exclusivement de provenance résidentielle. Tous les produits doivent être rapportés dans leur contenant d'origine avec, s'il y a lieu, un symbole inflammable identifiable. Les pneus peuvent être apportés chez un garagiste et la plupart des pharmacies acceptent les médicaments périmés.

Quels sont les produits refusés?
-Armes à feu, munitions et explosifs
-BPC
-Déchets radioactifs et biomédicaux

Pour diminuer notre consommation de produits toxiques
De plus en plus de produits biodégradables sont offerts sur le marché
et vous permettent de les utiliser et de vous en débarrasser en toute sécurité.
Surveillez les étiquettes.

Date d'ouverture: Le vendredi 7 mars 2008
Horaire à laquelle vous pourrez apporter vos RDD :

Saison hivernale (octobre à mars) :
Premier vendredi du mois de 8 h à 12 h

Saison estivale (avril à sept) :
Premier samedi du mois de 8 h à 12 h

Endroit : Garage Municipal au 8565, boul. Curé-Labelle

Quels sont les produits acceptés?

-Aérosols
-Batteries
-Bombonnes de propane
-Cartouches d'encre
-Huiles de moteur usagées
-Oxydants
-Peintures, vernis et solvants
-Pesticides et engrais
-Piles
-Produits nettoyants
-Téléphones cellulaires

Déneigement des entrées privées

Veuillez noter qu'il est strictement interdit de se départir de la neige contenu dans vos entrées privées en l'entassant sur les trottoirs ou en la déplaçant dans la rue sur les bancs de neige opposés à votre domicile.

Cette interdiction relève du **règlement municipale RM 450 article 21** et tout contrevenant commet une infraction passible d'une amende **minimale** de 100 $.

Le respect de ce règlement nous aidera à mieux accomplir notre travail.

Merci à l'avance pour votre collaboration habituelle.

Le responsable du service des travaux publics,
Marc Ethier

LE PARE-FEU DU CHEF

Vive le vent d'hiver!

Entrons à l'intérieur.(vous, pas moi!) Que c'est confortable de se blottir près du feu. Où mettez-vous les cendres quand ce dernier est éteint? Dans une boîte de carton! Hou la la ! Faut pas! On place les cendres dans un contenant métallique, à fond surélevé, et on les met dehors, loin de toutes parois combustibles. Les cendres peuvent rester chaudes durant plus de 3 jours!!!

D'autres privilégient les appareils de chauffage d'appoint comme les chaufferettes. Gardez-les toujours à une distance d'au moins 1 mètre (3 pieds) des murs et autres matières combustibles (rideaux, draperies,meubles).Si vous avez recours à une chaufferette fonctionnant au kérosène, laissez-la refroidir avant de refaire le plein, à l'extérieur du bâtiment, loin de toute source de chaleur. Utilisez toujours le type de carburant approprié à l'appareil de chauffage d'appoint et remplissez le sans dépasser le niveau recommandé. Si vous vous servez d'une chaufferette au kérosène, par exemple, prévoyez toujours un apport d'air frais suffisant en laissant, par exemple,une fenêtre entrouverte.

Pour les chaufferettes électriques, évitez les rallonges pour brancher l'appareil. Il ne faut jamais couper la protection de mise à la terre de la fiche électrique. Et veillez à utiliser le calibre de fusible approprié au circuit à desservir.

Maintenant vous êtes prêts pour affronter les rigueurs de l'hiver. Vous serez au chaud et en sécurité. Un dernier petit mot avant de vous quitter : vous pouvez aider votre service de sécurité incendie en déneigeant la borne fontaine qui se trouve sur votre terrain. Cela est la responsabilité de votre Municipalité, mais il suffit qu'un incendie se déclare chez vous au lendemain d'une tempête et ce serait la catastrophe si les pompiers devaient d'abord déneiger!!

Sur ce, je vous souhaite un bon hiver et profitez-en bien. Allez patiner, skier, marcher. Et... Vive le vent d'hiver!!!

Info sur le site du Ministère de la Sécurité publique

Le ramonage des cheminées

Savez-vous que nous avons de plus en plus de feu de cheminée faute de ramonage. Votre foyer est un chauffage d'appoint et non un incinérateur. Brûler les papiers cirés, boites de céréales, et toute la (Junk) postale, dans votre foyer n'est pas bon. Ces déchets, plus souvent recyclables, sont une des causes majeures de l'accumulation de créosote dans vos cheminées. Par contre quand vous brûlez du bois sec, et seulement du bois vous avez moins d'accumulation de créosote voir même aucune.

Saviez-vous que votre Municipalité vous fournit les brosses pour que vous fassiez le ramonage vous-même. Vous avez juste à vous présenter au garage municipal et les employés se feront un plaisir de vous remettre les brosses selon la grandeur de votre cheminée. Suite à ces informations, la prévention est la responsabilité de chaque propriétaire. En collaboration avec la MRC et le suivi du Schéma de couverture de risque, votre service en sécurité d'incendies et la Municipalité viennent d'adopter un nouveau règlement pour le ramonage des cheminées.

RÈGL. 2008-153 RELATIF AU RAMONAGE DES CHEMINÉES

En résumé, le règlement vous oblige à ramoner votre cheminée au moins une fois l'an. Vous devez aviser la Municipalité que cela a été fait en vous servant du formulaire que vous trouverez soit sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : **www.municipalite.labelle.qc.ca**, à la Municipalité située au 1, rue du Pont, ou encore lorsque vous irez chercher les brosses au garage municipal.

Soyez sécuritaire, et ramonez annuellement ….

À votre service aux incendies
Stephen Potts
Directeur

DATE DE TOMBÉE DE *l'info municipale*

Merci de nous aider à vous offrir un petit journal local qui nous ressemble.
Date de tombée: 22 février 2008
Date de parution: 7 mars 2008

SERVICE DE L'URBANISME
819-681-3371
Marc Blaquière, responsable du service, poste 5007
Salima Hachachena, responsable adjointe, poste 5008

NOMINATION AU SERVICE DE L'URBANISME

C'est avec grand plaisir que nous vous annonçons la permanence de Madame Salima Hachachena au poste de responsable adjointe au service de l'urbanisme pour la Municipalité de Labelle.

Madame Hachachena est à l'emploi de la Municipalité depuis septembre 2007. Elle possède une maîtrise en urbanisme et un baccalauréat en architecture. Elle a été, entre autre, consultante pour la ville de Montréal au service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine et conférencière à l'UQAM.

Salima se dit très heureuse de se joindre à nous et est prête à relever le défi que représente son travail.

Bienvenue dans notre équipe Salima!

NOURRIR LES CERFS DE VIRGINIE...

Depuis quelques années, le nombre de mangeoire sur les propriétés privées afin de nourrir les cerfs de Virginie (chevreuils) ne cesse d'augmenter. Avec le développement et l'urbanisation accélérée de la région des Laurentides, ces simples petits gestes, même s'ils sont effectués principalement dans un but purement de loisir et de contemplation, sans aucune méchanceté, constituent une réelle nuisance pour ces magnifiques bêtes.

Dans cet article d'une série de trois, nous tenterons de vous démontrer les impacts d'un tel geste pour la santé de ces animaux et d'une baisse importante probable de leur nombre à moyen terme. Pour ce faire, dans cet article nous vous expliquerons quelques habitudes qu'adoptent les cerfs de Virginie en hiver.

L'alimentation naturelle du cerf de Virginie

Durant la saison estivale, le cerf de Virginie se nourrit de plantes herbacées, de ramilles d'arbre et d'arbustes (petites branches) et de fruits. L'hiver, ils se nourrissent seulement de ramilles d'arbres et d'arbustes, car elles sont la seule nourriture disponible.

Ce changement d'alimentation l'hiver s'accompagne d'une adaptation du système digestif afin d'augmenter sa digestion des fibres ligneuses (du bois). Donc, leur alimentation est riche en fibre, mais très pauvre en protéines et en énergie.

Les habitudes hivernales

Pour compenser à leur alimentation pauvre en protéines et en énergie, les cerfs utilisent leurs réserves corporelles. Ainsi, ils perdent entre 15 et 30 % de leur poids durant la saison froide. Dans le but de réduire leur dépense d'énergie, les cerfs adoptent des comportements bien à eux pour réussir à passer l'hiver, en voici quelques uns :

- Regroupement des cerfs dans des aires d'hivernage (ravages) qui offrent abri et nourriture;
- L'entretien d'un réseau de sentiers qui facilite leurs déplacements tout en diminuant les risques de prédation;
- La réduction du niveau d'activités qui comprend également leur alimentation.

Voilà quelques raisons qui peuvent expliquer qu'il n'est pas recommandé de nourrir les cerfs de Virginie en hiver. Vous pouvez visiter le www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/presse/nourrissage-cerf/ pour plus d'informations.

À surveiller dans le prochain numéro de l'***Info municipale*** : D'autres raisons de ne pas nourrir les cerfs de Virginie comprenant les conséquences du nourrissage des cerfs de Virginie en hiver, le nourrissage d'urgence et la bonne nourriture à offrir.

Vous pouvez aussi visiter les sites Internet suivants :
www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/presse/nourrissage-cerf/
www.fapaq.gouv.qc.ca
www.fqf.qc.ca

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

819-681-3371

Nathalie Robson, responsable, poste 5021

Devenez critique littéraire!

Vous avez envie de donner votre avis sur un roman, un documentaire? Dites-nous, en quelques lignes, pourquoi le livre vous a plu ou encore, pourquoi vous a-t-il déplu? Les personnages vous ont fait vibrer, vous avez appris des choses passionnantes sur un sujet, nous voulons le savoir!

Vous n'avez qu'à vous procurer une fiche au comptoir du prêt, la compléter et nous la remettre. Parmi les participants, nous ferons tirer, à chaque semaine, des coupons donnant droit à des locations gratuites. Des bons d'achat seront aussi offert en tirage au cours de l'année.

Les aventuriers du livre

160 coupons de participation ont été remplis pour le Club des aventuriers du livre. Un tirage au sort a déterminé les 12 gagnants. Si vous désirez connaître le nom des gagnants, vous pouvez consulter la liste à la bibliothèque.

Heures d'ouverture :

Mardi : 13 h à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30
Mercredi : 12 h 30 à 16 h 30
Jeudi : 13 h à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30
Vendredi : 10 h à 12 h et 12 h 30 à 16 h 30
Samedi : 9 h à 12 h 30

L'abonnement à la bibliothèque et l'accès aux postes informatiques sont gratuits pour les résidents / contribuables. Apportez une preuve de résidence lors de votre inscription.

IL ÉTAIT UNE FOIS UN LIVRE….

Le vol des aigrettes

De Sue Monk Kidd, J.-C. Lattès, 2007, 382 p.

Ce roman pourrait être l'histoire de plusieurs femmes à la mi-temps de leur vie…Sue Monk Kidd a beaucoup de finesse dans son écriture et, parallèlement une histoire d'extrême compassion se dévoile. Par la richesse panoramique, l'auteure nous enchante, nous berce avec un air romantique.

Next

De Michael Crichton, Laffont, 2007, 474 p.

Est-ce un roman utopiste? Chimérique? Ou est-ce une redoutable prédiction sur la route de la recherche scientifique? Le fait est que ce roman nous dévoile un scénario rempli de suspens hallucinants. Un avis bien personnel; c'est un roman comme Crichton les écrit…sinueux avec beaucoup de personnages mais combien passionnant! Et c'est aussi une alarme…alarme contre la manipulation génétique!

La dernière chamane

De Barbara Wood, Presses de la Cité, 2007, 598 p.

Voici une écrivaine qui nous livre des romans d'une richesse incroyable! Riches d'informations véridiques et vérifiables, elle fait des recherches approfondies sur la trame de son histoire. Les paysages qui servent son roman sont riches de détails, de couleurs, mais surtout de descriptions. Son dernier roman n'y fait pas exception, *La dernière chamane* suit la trace à travers le désert d'une quête spirituelle.

Silvy Bissonnette

HORAIRE DES BAINS LIBRES

PISCINE MUNICIPALE
29, RUE DU COUVENT
819-681-3371, POSTE 5014
CATHY DRISCOLL

FAMILIALE:

Lundi	**19 h à 20 h**
Mardi	**11 h à 12 h**
Merc. et vend.	**19 h à 20 h**
Sam. et dim	**14 h à 16 h**

ADOLESCENTS: (10-17 ANS)

Vendredi	**20 h à 21 h**

ADULTES:

Lundi	**20 h à 21 h**
Mardi, mercredi, Jeudi et vendredi	**12 h à 13 h**
Mercredi	**20 h à 21 h**
Vendredi	**17h 30 à 19 h**
Samedi	**13 h à 14 h**

SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE
(819) 681-3371
EVE PICHETTE-DUFRESNE, POSTE 5009
JANCIK NANTEL , POSTE 5028

SEMAINE DE RELÂCHE

Du 1er au 8 mars 2008

Veuillez noter qu'encore une fois cette année, le Service des loisirs en collaboration avec le Comité des loisirs et les nombreux commanditaires, s'affairent à préparer une semaine de relâche inoubliable pour les enfants qui fréquentent l'école le Tremplin.

La programmation contenant toutes les activités à l'horaire lors de cette semaine ainsi qu'une description pour chacune d'elle sera remise aux élèves de l'école le Tremplin au début du mois de février. Il vous sera alors possible de communiquer avec moi pour vous inscrire aux différentes activités.

J'espère que vous serez nombreux

Janick

HORAIRE DE LA PATINOIRE

Du lundi au vendredi	15 h 30 à 22 h
Samedi, dimanche, fériés Et semaine de relâche	12 h à 22 h

Pour toutes questions, demandes ou plaintes, n'hésitez pas à communiquer avec le service des loisirs, poste 5028

COURS DE TAM TAM

À compter du mois de février, des cours de tam tam seront offerts par M. Mars Allard au Pavillon des loisirs situé au 15, rue des Loisirs.

Vous avez envie d'apprendre et de créer des rythmes endiablés ou tout simplement de parfaire vos performances musicales sur le tam tam ?

Contactez M. Allard pour vous informer ou vous inscrire au numéro suivant : 819-275-3531

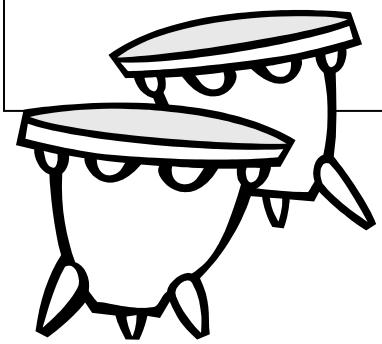

REMERCIEMENTS GUIGNOLÉE/DÉPOUILLEMENT

Je tiens à remercier en mon nom et en celui du comité des loisirs, tous les parents, bénévoles, pompiers, lutins emballeurs et distributeurs de cadeaux, organisateurs ainsi que le Père Noël et la fée des étoiles pour leur implication lors de la guignolée et du dépouillement d'arbre de Noël. Sans leur contribution, ces événements n'auraient pas eu autant de succès

Mille fois merci

Janick Nantel

ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

Nourri-Source- Halte allaitement

Avoir un bébé est une chose merveilleuse qui nous interpelle de plusieurs façons. Nous voulons tous donner ce qu'il y a de mieux à notre enfant. Choisir de l'allaiter est sans contredit la meilleure décision en ce qui concerne son alimentation. Afin de briser l'isolement sur différents sujets concernant la venue d'un nouvel enfant, nous vous invitons tous à nous joindre pour les prochaines haltes allaitement qui sont le **deuxième mardi de chaque mois**. Des marraines et des professionnels de la santé vous y attendent en grand nombre.

Bienvenue aux femmes enceintes, aux nouvelles mères, aux pères, aux grands-mères et à toute personne intéressée par l'allaitement.

Sexualité et allaitement
Le **12 février 2008**

Au CLSC de Labelle de 9 h 30 à 11 h 30
Pour information: Mariève Telmosse au 686-5434.

Merci à notre commanditaire Pharmacie Pascal Cormier, Proxim de Labelle

Club d'Âge d'Or

Le CSSS des Sommets et le club de l'âge d'or invite la population à une journée santé.

Conférence:
Bien manger seul à la maison
Atelier:
Recette santé facile à préparer

Mercredi le 27 février
9 h 30
Salle de l'âge d'or
1, rue du Pont

Pour information : 819-681-3371, poste 5015

Club de ski de fond

Voici les activités du club de ski de fond pour l'hiver 2008:

Randonnée familiale: « Quand l'appétit va tout va!! »
Un dîner québécois sera servi au refuge de la mine
Départ : 10 h 30

Randonnée pleine lune: « N'oubliez pas votre frontale »
Venez fêter la pleine lune avec nous près du feu de joie préparé pour vous
Départ: 19 h

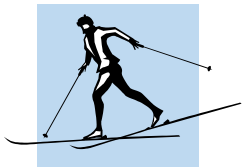

Pour information
Martial Brousseau 819-686-1994
Véronique Larose 819-686-9766

Maison des jeunes de Labelle

Ça bouge à la MDJ, nous débordons d'activités

En Février :

- Soirée télé-hockey…….ailes de poulet - pizza (Encourageons nos Canadiens)
- Spécial St-Valentin…….boîte à mots doux
- 15 février……..soirée cuisine (ateliers de recettes)

……....Attention….....Attention.....Attention .....…...

Activité de financement :

20 février dès 18h30, veillez à préparer vos cannettes et bouteilles pour une collecte. Les membres de la Maison des Jeunes de Labelle feront du porte à porte.

Semaine de relâche :

- Équitation et souper avec thématique western;
- Ski de soirée;
- Glissades sur tubes à St-Sauveur;
- Nuit blanche en pyjama;
- Danses;
- Soirée film.

Venez nous voir au 44, rue de l'Église et devenez membre pour 10 $

À LA MDJ ÇA BOUGE!!

819-686-3434

CARO ET GAETAN

Comptoir d'Entraide de Labelle

À la recherche de gens engagé

Vous trouvez le temps long?
Vous vous ennuyez?
Vous êtes seul?
Vous auriez du temps à donner?

Alors n'hésitez plus, contactez-nous.

Venez partager votre temps avec des gens qui ont besoin de vous. Nous sommes à la recherche de bénévoles pour le comptoir et la friperie.

819-686-1878

29 février : tirage d'un panier cadeau

CALENDRIER DES ACTIVITÉS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Mois	Date	Activités	Organisme	Lieu
Février	**9**	Randonnée familiale - Dîner québécois	Club de ski de fond	Refuge de la Mine
Février	**12**	Atelier : Sexualité et allaitement	Nourri-Source	CLSC
Février	**13**	Réunion mensuelle	Cercle des fermières	Salle Wilfrid-Machabée
Février	**16**	Souper Spectacle - Manon Bédard	Chevaliers de Colomb	Centre Communautaire
Février	**18**	Assemblée du Conseil	Municipalité	Salle Wilfrid-Machabée
Février	**23**	Randonnée pleine lune # 2	Club de ski de fond	
Février	**27**	Conférence : Bien manger seul à la maison	Club de l'Âge d'Or	Salle de l'Âge d'Or
Février	**29**	Tirage d'un panier cadeau	Comptoir d'Entraide	Comptoir d'Entraide
Mars	**7**	Ouverture du dépôt de RDD	Municipalité	Garage Municipal

Ne manquez pas la programmation de la semaine de relâche 8 février 2008

À l'école le Tremplin et à la réception de l'hôtel de ville